



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 2 NOVEMBRE 2020

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIEVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Sont partis en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 13h40) qui a donné pouvoir à M. Sébastien DULERMO et M. Nicolas COUR (départ à 13h40) qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste GARDES.

---

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2020.068 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Virginie MERGOIL est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.069 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 SEPTEMBRE 2020.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Frédérique DUTREUIL fait part à Madame la Maire qu'elle considère que le procès-verbal ne reflète pas toujours l'exacte réalité de ses propos.

Madame la Maire prend acte de ses observations et lui demande de préciser son propos, de lui donner ses corrections pour que celles-ci soient prises en compte. De plus, Madame la Maire invite l'ensemble des conseillers à lui transmettre avant les séances du Conseil toutes observations ou demandes de modification.

- **que ce lieu d'accueil soit une passerelle d'orientation afin d'accompagner les femmes qui en ont besoin vers des hôpitaux de proximité, les professionnel·les de l'action sociale et les dispositifs d'aide pour assurer un relais dans leur prise en charge ;**
- **que ce lieu d'accueil soit géré par un opérateur fort d'une expérience dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.**

VCEU 09.2020.080 - VCEU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS RELATIF À LA SITUATION DANS LE HAUT-KARABAKH / ARMÉNIE.

M. Alexis GOVCIYAN explique que ce vœu s'inscrit notamment dans l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. Le Haut-Karabakh est un territoire arménien. En marge de la première guerre mondiale, il y avait déjà un génocide des Arméniens perpétré par l'Empire ottoman avec une volonté expansionniste pour régler la question arménienne. Après la première guerre mondiale, l'URSS constitue des républiques soviétiques socialistes. Parmi ces républiques soviétiques socialistes, il y a la république soviétique socialiste d'Arménie, le territoire arménien, et la république soviétique socialiste d'Azerbaïdjan qui est une nouveauté parce que l'Azerbaïdjan n'existait pas en tant qu'État.

Le cynisme politique de l'URSS fait qu'à l'intérieur des républiques soviétiques socialistes, on intègre d'autres populations pour créer « la fraternité entre les peuples » en réalité, pour mieux contrôler la situation et prévenir tout type de velléité d'expansion ou de sécession vis-à-vis de l'URSS. Donc, dans la république soviétique socialiste d'Azerbaïdjan, on intègre le territoire du Haut-Karabakh. Pendant toute cette période soviétique, la situation continue. Effectivement, les Arméniens vivent sur le territoire arménien, mais sous le régime soviétique.

Arrive le moment où l'URSS se disloque et à partir de 1988, et surtout à partir de 1990, des républiques réclament leur indépendance. C'est le cas de toutes les républiques du Caucase mais aussi des pays de l'Est qui ont été intégrés dans l'Union européenne pour la plupart parce qu'ils étaient dans la même situation.

En Azerbaïdjan, les Arméniens du Haut-Karabakh réclament leur indépendance parce qu'ils souhaitent revenir à la situation antérieure à l'époque soviétique et parce que cette situation était acquise depuis des siècles et des siècles.

Évidemment, ce n'est pas accepté par l'Azerbaïdjan qui ne souhaite pas se séparer de ce territoire. Dans différentes villes où il y a des Arméniens, il y a des massacres. Une guerre commence entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sous la houlette de la Russie qui soutient l'Arménie mais qui aide aussi l'Azerbaïdjan. En 1994, il y a un cessez-le-feu avec l'instauration d'un système de négociation et de dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à travers la médiation du groupe de Minsk, de l'OSCE, de la France, des États-Unis et de la Russie.

M. Alexis GOVCIYAN fait cette introduction pour dire qu'on est sur un cadre beaucoup plus global que ce qu'on peut penser entre deux populations qui se feraient la guerre. Les choses se passent ainsi de 1915 à 2020. Que se passe-t-il pendant tout ce temps ? La Turquie accompagne l'Azerbaïdjan mais en même temps, elle n'est pas dans une logique velléitaire, cela fait partie de sa politique sur le plan régional.

La Turquie, depuis M. ERDOGAN, change de braquet et souhaite véritablement peser dans la région et même au-delà, puisqu'elle veut revenir à l'Empire ottoman et qu'elle organise des actions très fortes en Libye, en Syrie, en Méditerranée orientale, au Kurdistan irakien et récemment en Arménie et le Haut-Karabakh, en accompagnant l'armée d'Azerbaïdjan pour régler une fois pour toutes la question arménienne sur cette partie du territoire. Pour la Turquie, il est important d'avoir l'accès aux autres pays turcophones.

Il y a donc une volonté de revenir à ce qui s'est passé avant et de régler la question arménienne, d'où cette offensive unilatérale lancée contre la population civile avec notamment des munitions au phosphore qui sont interdites.

On assiste ainsi à une montée en puissance sur le plan de l'islamisme radical toujours avec M. ERDOGAN qui est aux manettes de différentes façons, M. ERDOGAN qui, avec les Frères musulmans, s'attaque à la France et au Président de la République qui connaît bien le sujet, comme ses prédécesseurs d'ailleurs. Les groupuscules qui agissent sont des groupuscules fascistes et quasiment dans tous les cas, des groupuscules comme les Loups gris, notamment, qui s'attaquent aux Arméniens en France.

Il faut se rappeler que les Arméniens vivent ici depuis 1915, ils ont été accueillis, mais ils étaient déjà là avant tant l'amitié franco-arménienne est ancienne et remonte à plusieurs siècles lorsque le royaume d'Arménie était dirigé par Léon V de Lusignan. Après 1915 lorsque les rescapés du génocide viennent à Paris, ils s'installent dans le 9<sup>e</sup> arrondissement qui est historiquement l'arrondissement des Arméniens, avec les diamantaires, les bijoutiers, les intellectuels, les artistes... C'est la Petite Arménie.

On est dans ce cadre depuis 1915. Les Français d'origine arménienne ont servi dans l'armée française, ont agi pendant la résistance, mais ils ne se sont jamais manifestés par des actions de violence dans la rue contre la population, parce que ce n'est pas la façon de s'organiser des Arméniens dans la République. Ils sont des citoyens à part entière de la République comme disait Charles AZNAVOUR, l'un d'entre eux des plus connus.

D'ailleurs, parfaits exemples de l'intégration, jusqu'à maintenant, les Français d'origine arménienne n'ont jamais eu de problèmes avec qui que ce soit, avec quelque « communauté » que ce soit.

Aujourd'hui, dans cette situation, ce qui est préoccupant c'est que le processus d'extermination ethnique est lancé et il n'y a que la France, parce que c'est dans son histoire, parce que c'est dans son ADN, parce que c'est dans sa tradition, il n'y a que la France qui peut dire et faire quelque chose.

C'est ce que fait le Président de la République, c'est ce que font les responsables politiques et c'est ce que fait la Maire de Paris qui connaît d'ailleurs bien ce sujet car elle est impliquée comme l'est Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup>, et comme le sont les élus du 9<sup>e</sup> depuis des années.

Par conséquent, devant cette situation, Paris peut et doit prendre position sur le plan politique pour accompagner des initiatives qui sont prises tant sur le plan national qu'international. Le Haut-Karabakh est un enjeu pour les Arméniens et il faut intervenir pour empêcher la réalisation du plan de M. ERDOGAN dans cette région et au-delà.

M. Alexis GOVCIYAN demande que la Ville de Paris, d'une part, apporte un soutien financier, mais c'est quelque chose qui aura déjà probablement été réfléchi et que concrètement il y ait une action rapide car c'est une nouvelle tragédie qui se joue actuellement pour les populations civiles, les enfants et les vieillards.

D'autre part Paris, parce que c'est Paris, parce que Paris a cette capacité de rayonnement international, parce que la Maire de Paris est la présidente de l'association internationale des maires francophones, parce que la francophonie a un sens et que Paris joue un rôle très important à ce niveau-là, que la Ville de Paris déclare soutenir toute initiative pour appuyer la reconnaissance internationale du Haut-Karabakh et le retour immédiat à une paix durable.

Aujourd'hui, cette paix n'existe pas. Il y a eu plusieurs tentatives de cessez-le-feu, à chaque fois il a été rompu. Quel serait l'intérêt de l'Arménie de rompre le cessez-le-feu, alors qu'elle défend sa condition d'existence et de vie sur leur terre ?

Voilà le sens du vœu qui est présenté et que M. Alexis GOVCIYAN a essayé de résumer en quelques mots.

Monsieur NGATCHA souhaite rappeler l'attachement que le 9<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris ont pour la communauté arménienne en France.

Il rappelle la tradition de Paris d'être proche de la communauté arménienne.

Il indique avoir des contacts avec Madame l'ambassadeur d'Arménie, notamment après les événements qui se sont produits ce week-end, puisque les Turcs continuaient à agir et à menacer les frontières de l'Arménie.

La Maire de Paris a apporté son soutien à plusieurs reprises au Haut Karabakh et à l'Arménie en janvier 2020 lorsqu'elle a dit qu'il fallait absolument aider cette terre arménienne au haut Karabakh constamment menacée et que ce sera le premier chantier de son action internationale. Aussi le 6 octobre, à la tribune du Conseil de Paris, la Maire de Paris a déclaré son soutien sans faille à l'Arménie et plus récemment encore dans un entretien donné le 18 octobre, dans les médias arméniens, elle a déclaré, qu'à titre personnel, elle était favorable à la reconnaissance de droit à l'autodétermination du Haut Karabakh.

La Maire de Paris a condamné ce week-end « les Loups Gris » et les abominables actions qui ont été commises ce week-end à Lyon. Elle les a dénoncées évidemment avec force. À l'invitation de la ville d'Erevan, la Maire de Paris se rendra en Arménie avec Monsieur NGATCHA. La Maire de Paris souhaite que sa délégation comprenne un certain nombre de personnalités de la majorité et de l'opposition qui sont engagés depuis très longtemps sur ce sujet et Monsieur Alexis GOVCIYAN aura toute sa place au sein de cette délégation. Madame l'ambassadeur sera reçue à Paris cette semaine pour remettre à la maire, la lettre d'invitation du Maire d'Erevan.

Toutefois, Monsieur NGATCHA tient à rappeler que la Ville de Paris ne peut pas adopter un vœu qui est contraire au droit français.

En effet, comme le stipule l'article L.115-1 du Code général des collectivités territoriales régissant juridiquement l'action extérieure des collectivités locales françaises, ces dernières ne peuvent pas contribuer à aider la république du Haut Karabakh, tant que la France ne la reconnaît pas. En outre, le vœu présenté appelle à un processus de reconnaissance internationale de la république du Haut Karabakh, une compétence qui appartient seule à l'État, et qui oblige toutes les collectivités territoriales à s'y conformer.

C'est pourquoi la Ville de Paris ne peut pas aller dans le sens d'une reconnaissance de la république du Haut-Karabakh ou apporter une aide financière directe. La Ville de Paris a néanmoins soutenu à trois reprises l'Arménie dans le respect du droit international. Comme il a été rappelé, la Maire de Paris est la présidente de l'association internationale des maires francophones et elle a souhaité que ce réseau des villes, dont la Ville d'Erevan est membre, apporte un soutien financier. Et lorsque les attaques ont commencé, l'association a apporté 50 000 € à la Ville d'Erevan pour aider les réfugiés du Haut-Karabakh. C'était la seule façon de pouvoir aider directement les réfugiés du Haut-Karabakh mais à travers la Ville d'Erevan.

Donc c'est la seule façon de leur venir en aide puisque toute délibération du Conseil de Paris qui octroierait une aide directe au Haut-Karabakh serait annulée par le Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du contrôle de la légalité.

Par ailleurs, l'aide qui a été débloquée par l'AIMF, s'ajoute à celle débloquée en mai 2020 de 30 000 € pour aider la Ville d'Erevan et l'Arménie à faire face à la crise du Covid. Car l'Arménie est aussi touchée par la pandémie mondiale. Les malheurs qu'elle traverse se rajoutent au drame de la pandémie et l'amitié qui lie la Ville de Paris à l'Arménie se décline sous différentes coopérations.

Enfin, la Maire de Paris s'entretient avec les dirigeants de la communauté arménienne et elle a missionné son adjointe pour la représenter lors d'une mission avec l'union générale arménienne de bienfaisance. Elle est actuellement en Arménie puisqu'elle rentre le 4 novembre et elle s'entretenait avec les plus hautes autorités politiques et religieuses de l'Arménie pour rappeler l'engagement de la Ville de Paris, l'engagement de la Maire de Paris et l'aide que nous pouvons évidemment apporter.

Cette mission sera restituée à l'Hôtel de Ville le 12 novembre si les conditions sanitaires le permettent et quoiqu'il arrive dans un format en ligne. C'est pourquoi, compte tenu des éléments que M. NGATCHA a exposés sur le projet, il ne peut pas apporter un appui à ce vœu. Néanmoins compte tenu du contexte, il ne votera pas contre ce vœu mais ne participera pas au vote.

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. NGATCHA de sa réponse. Il précise, cependant que ce vœu ne demande pas à Paris de reconnaître l'indépendance du Haut-Karabakh. Ce vœu demande à la Ville de Paris de déclarer son soutien, d'appuyer toutes les initiatives qui vont dans le sens de la reconnaissance de l'indépendance de la république du Haut-Karabakh. Paris a cette responsabilité d'acte politique, de message politique à donner à des populations sinon Paris ne serait pas dans son rôle.

Paris a été très mobilisée au moment de la reconnaissance du génocide arménien, il y a une vingtaine d'années, même si ce n'est pas Paris qui l'a reconnu mais la France. Le fait qu'à l'époque, Paris reconnaisse et déclare soutenir cette initiative, à l'unanimité du Conseil de Paris, sous Jean TIBERI puis sous Bertrand DELANOE, a transmis un message politique et donné du poids à tout le processus de reconnaissance du génocide arménien.

C'est ce message qui est demandé aujourd'hui à Paris. C'est ce message politique que Paris doit pouvoir délivrer, sinon ça ne sert à rien. On peut dire tout ce qu'on veut pour toutes les amitiés, toutes les coopérations etc., ce qui est très bien, mais lorsqu'il y a un sujet fondamental tel que celui d'une extermination ethnique en cours et la survie d'un peuple, si l'on n'est pas en mesure de faire une telle déclaration, c'est qu'il y a un problème quelque part.

La reconnaissance du génocide arménien entre le 7 et le 8 novembre dans la nuit, il y a 20 ans, a été votée par le Sénat après trois années de tergiversations parce que le gouvernement et certains politiques expliquaient que ce n'était pas possible et que le Sénat n'était pas dans son rôle et qu'il n'avait pas de compétence pour le faire. À un moment, cette compétence a été retrouvée, parce que le président du Sénat, parce que le Président de la République, parce que la prise de conscience que, déjà à l'époque, il y avait une certaine dérive du côté de la Turquie. Donc ce qui s'est passé pour la reconnaissance du génocide, peut aussi l'être notamment au Sénat, mais pas seulement, pour la reconnaissance du Haut-Karabakh.

Monsieur GOVCIYAN souhaite insister sur le fait que le vœu ne demande pas que Paris proclame l'indépendance de la république du Haut-Karabakh, mais que Paris appuie, accompagne les initiatives qui vont dans le bon sens parce qu'il s'agit à la fois d'un aspect historique d'amitié entre Paris et les Arméniens d'Arménie, il s'agit de l'aspect humanitaire parce qu'il y a des vies humaines qui sont en jeu tous les jours mais aussi parce qu'il s'agit d'un acte politique et parce que Paris doit continuer à pouvoir porter ce genre de message.

M. MAURIN a regardé le vœu présenté par M. GOVCIYAN et il est favorable au premier point qui est d'apporter un soutien financier à la population arménienne. Il s'interroge sur la possibilité de le formuler un peu différemment, notamment afin de permettre à la Mairie de Paris d'apporter ce soutien financier sans pour autant mentionner le Haut Karabakh.

Ensuite, sur le deuxième point, M. MAURIN suggère d'interpeller l'Union européenne. En effet, la Maire de Paris pourrait l'interpeller puisque l'Union européenne, sur ce sujet, est un peu timide. Elle se mobilise relativement peu.

Ensuite, le vœu suppose, ce qui est de la compétence de la Ville de Paris, d'avoir une reconnaissance d'un territoire. Ce qui a gêné M. MAURIN c'est que le vœu mette en préambule la reconnaissance du Haut-Karabakh et ensuite la négociation sans condition. Il pense que cette formulation peut heurter notre diplomatie. Il propose la formulation suivante qui, si elle était adoptée, lui permettrait de voter le vœu : « La Ville de Paris déclare apporter son total soutien aux démarches permettant l'instauration rapide d'une paix durable ; le soutien à une résolution visant à reconnaître le Haut-Karabakh en fait partie, et nous sommes favorables pour cela à un processus d'autodétermination. » C'est un tout petit peu différent de parler de négociation, avant la reconnaissance d'un territoire. Ça ne heurte pas notre diplomatie.

M. MAURIN rappelle que seuls trois pays dont l'Ossétie du Sud et la Géorgie ont reconnu la république du Haut Karabakh.

Concernant la France, elle ne l'a, pour l'instant, pas reconnu. Il convient de laisser le groupe de Minsk avancer sur cette question.

M. Arnaud NGATCHA indique qu'il a répondu précisément à la demande qui était formulée, qu'on ne peut juridiquement pas donner d'aide financière directe au Haut-Karabakh. De plus, il a exposé les différentes aides financières qui ont déjà été votées et données. Il y a donc eu une aide financière. Enfin, il rappelle que la Maire de Paris a missionné son adjointe, qui est en ce moment en Arménie, pour remettre des messages aux autorités arméniennes, politiques et religieuses.

M. Arnaud NGATCHA pense que M. MAURIN a dit des choses assez justes et d'ailleurs, il insiste sur le fait qu'il ne votera pas contre le projet mais qu'il ne prendra pas part au vote car il ne peut voter ce vœu tel qu'il est formulé.

M. GOVCIYAN remercie M MAURIN pour sa proposition de reformulation même s'il la considère beaucoup plus contraignante pour Paris sur le plan politique et diplomatique parce qu'il y est mentionné le processus de reconnaissance.

Concernant l'aide financière, M. GOVCIYAN rappelle que des collectivités qui sont régies par le même Code général des collectivités territoriales, comme la région Île-de-France, la région PACA ou des villes comme la ville de Marseille, etc, ont donné des aides. Ce qui est faisable par les uns peut l'être par d'autres. En tous les cas, le fait que la Maire de Paris envoie des messages en Arménie, aux Arméniens, des messages de soutien, d'accompagnement et de réconfort, c'est important, mais il faut que cela s'inscrive dans le cadre d'un processus d'aide à trouver.

Ce que le vœu n'a pas souhaité faire, c'est dire à l'exécutif parisien ce qu'il devait faire. Le vœu s'inscrit dans une démarche constructive. C'est pourquoi, par exemple, il n'y a pas de montant mentionné.

Madame la Maire remercie chacun pour ses prises de positions. Il est important de rappeler que Paris est une ville phare dans le monde, la Ville Lumière avec une grande portée symbolique. Les conseillers du 9<sup>e</sup> ne sont pas les représentants du Quai d'Orsay mais sont élus de la République. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a souhaité envoyer ce message fort.

Madame la Maire met aux voix ce vœu à la Maire de Paris.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour le vœu suivant :**

**N'ont pas pris part au vote M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT.**

*Considérant que le territoire du Haut-Karabakh (appelé également l'Artsakh) représente l'espace vital et autochtone des Arméniens dans cette région du Caucase ;*

*Considérant que l'offensive lancée depuis le 27 septembre 2020, de manière unilatérale, par l'armée azerbaïdjanaise contre les populations arméniennes de la République du Haut-Karabakh (Artsakh) est une agression inacceptable violant les principes du droit international;*

*Considérant que cette agression appuyée et soutenue par le président turc Recep Tayyip Erdogan s'inscrit dans une logique de processus d'élimination des Arméniens vivant sur leurs terres ancestrales, et qu'à cet effet, les militaires turcs et les mercenaires djihadistes sont présents aux côtés des forces azéries ;*

*Considérant que le groupe de Minsk de l'OCDE, composé de la France, des États-Unis et de la Russie, intervient de manière active pour le règlement du conflit, pour l'arrêt de ces agressions, pour l'instauration définitive et durable d'un cessez-le feu et pour la protection des populations civiles ;*

*Considérant que de très forts sentiments d'amitié entre la France et l'Arménie existent depuis plusieurs siècles et se sont renforcés au fil de l'Histoire, que ce soit du temps du Royaume d'Arménie, ou bien plus récemment, du génocide arménien de 1915 perpétré par les autorités turques dans l'empire ottoman et de l'engagement des Arméniens aux côtés de la France pendant les deux guerres mondiales et la Résistance ;*

*Considérant que les descendants des survivants du génocide accueillis par la France sont des citoyens français d'origine arménienne, partie intégrante de la communauté nationale;*

*Considérant que Président de la République Française continue d'apporter son soutien à l'Arménie et à son peuple dont celui vivant dans le Haut-Karabakh, sur le plan politique comme humanitaire ;*

*Considérant que la ville de Paris est fortement engagée en faveur de l'Arménie et de sa population et qu'un accord de coopération signé avec la ville d'Erevan existe depuis novembre 1998, renforcé notamment par un avenant d'octobre 2011 ;*

*Considérant que Paris, ville Lumière, capitale de la France joue un rôle particulier et éminemment politique aussi bien par ses prises de positions que par ses actions en matière de coopération qu'il s'agisse du travail de mémoire ou encore les liens forts instaurés notamment à travers le programme arménien TUMO d'Erevan, qui existe à Paris mais aussi à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh ;*

*Considérant que la ville de Paris a accueilli, dès 1915, de très nombreux rescapés du génocide, dont une large partie s'est installée d'abord dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui compte encore aujourd'hui une présence issue de la diaspora arménienne et que l'on continue à appeler « la Petite Arménie » ;*

*Considérant que les Parisiens et Franciliens d'origine arménienne sont mobilisés pour le retour de la paix dans cette région et agissent de manière pacifique et dans le seul cadre républicain, aux côtés du CCAF (Conseil de coordination des organisations arméniennes de France), contre les tentatives azéries d'extermination des Arméniens et considèrent les conditions d'une paix durable et de protection des arméniens dépendant de la reconnaissance du Haut-Karabakh ;*

*Considérant que dans le cadre de cette mobilisation, la Maire de Paris s'est exprimée à plusieurs reprises pour rappeler le soutien apporté aux Arméniens vivant dans le Haut-Karabakh ;*

*Considérant que plusieurs villes et régions françaises se sont tout récemment prononcées par des motions ou des vœux pour apporter une aide humanitaire aux Arméniens du Haut-Karabakh et pour appuyer les démarches de reconnaissance de cette république ;*

***Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris émettent le vœu que :***

- ***La Ville de Paris apporte une aide financière d'urgence pour soutenir les populations durement touchées d'Arménie et du Haut-Karabakh et que cette aide s'organise dans les plus brefs délais ;***
- ***La Ville de Paris déclare apporter son total soutien au processus de reconnaissance internationale de la République du Haut-Karabakh (Artsakh) et à toutes les démarches permettant l'instauration rapide et sans condition d'une paix durable.***

Madame la Maire remercie chacun d'avoir accepté de tenir ce conseil à un horaire un peu inhabituel. La prochaine séance est fixée au 30 novembre. Elle compte sur la présence des élus de toutes couleurs politiques pour être présents lors de la cérémonie républicaine nationale le 11 novembre à 11h30.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

L'Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement

Virginie MERGOIL

